LANNOY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Henri Delerue, 38 ans, au Nouveau Civron, à Hem, tisserand, chez MM. A. Parent et fils, s'est fait une entorse au genou, en tombant de son métier. Dix jours de repos.

LEERS

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL. — Les naissances en 1903 ont été de 110, et il a été enregistré 73 décès, soit un excédent de naissances de 37. 33 mariages ont été contractés pendant l'année. En 1902, il avait été enregistré 105 naissances, 70 décès et 21 mariages seulement.

FLERS-BOURG

VOL D'UNE BALADEUSE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs inconnus ont enlevé une baladeuse remisée rue Chanzy et qui avait été louée par M. Arthur Duez, à M. Auguste Magnéste, rue Pierre-Legrand, à Fives. Plainte a été déposée à M. le Maire.

LYS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, hier soir, à six heures, sous la présidence de M. Boutemy, maire. Etaient présents: MM. Poissonnier et Echevin, adjoints; MM. Fauvarque, Gallois, Roger, Cornille, Barbieux, Houzé, Droussart, Beuscart, Salembier, Delannoy, Lepers, Masquelier, Boussemart, Locufier, Meurisse, Baert. — Absents: MM. Dubar, Nonque, Gossart.

Le Conseil examine la demande d'indemnité de M. Edouard Delattre, pour le pavage de la rue de la Motte-au Bois.

De l'enquête de M. l'Agent voyer, il résulte que le pavage a été fait sur 33 m. 70 et une largeur de 4 m. 77. M. Delattre réclame, pour la superficie de son terrain, calculée sur la moitié de cette largeur, et à raison de 8 francs le mètre, une indemnité de 642 fr. 95.

M. Jean Baert demande qu'on propose à M. Delattre la rétrocession de moitié, si toutefois les autres propriétaires riverains consentent à acquitter ces frais.

M. le Maire propose de demander à M. Delattre sa dernière concession, et de la soumettre à l'acceptation des autres propriétaires. Si ceux-ci refusent d'entrer dans cette combinaison, on déclarerait la dite rue, la Ville étant moins intéressée que le réclamant lui-même à la prospérité de cette artère. — Accordé à l'unanimité.

Avis favorable est donné à une demande de prolongement de trois mètres, d'un sentier aboutissant à la rue de Colbert.

Le Conseil régularise le traitement de M. le docteur Wartel, médecin de l'assistance publique, et accorde l'inscription de Mme Ernlemonde Carette, veuve Delouse, sur la liste des propositions à la bourse des vieillards.

HEM

ADJUDICATIONS POUR LES FOURNITURES DES ECOLES COMMUNALES. — Trois soumissionnaires, M. Alfred Degez, libraire, à Douai, ont déclaré adjudicataires pour toutes les fournitures, pendant trois années, avec les rabais suivants: 1° fournitures classiques, 31 fr. 60 p. c.; 2° livres et prix, 44 fr. 10 p. c.; 3° matériel scolaire, 20 fr. 20 p. c. — Le total des fournitures, prévues annuellement, est de 2.000 francs.

LE VOL DE BIJOUX. — *Singulière découverte.* — Jeudi matin, M. Dourez, ayant mis son chien dans le manège destiné au battage du beurre, celui-ci se mit aussitôt à aboyer furieusement et à sauter en tous sens: la pauvre bête recevait par tout le corps des chocs d'un objet inconnu. M. Dourez eut la stupéfaction et la joie de constater que l'épouvantail de son chien n'était autre que son coffret disparu depuis lundi, qui a dû être dérobé la nuitée du jeudi même, car l'appareil à battre le beurre manda dernier sans que l'on ait remarqué rien d'anormal. L'argent volé à la servante n'a d'ailleurs pas été retrouvé.

BAISIEUX

LA FRAUDE. — Dans la soirée de mercredi, le brigadier des douanes Quidez, et le préposé Cavaret, du Grand Bacquoy, ont arrêté au hameau de Breuze, un ouvrier de Tourneuve (Belgique), Ernest Bliville, 21 ans, qui était nanti de 12 kilogrammes 500 de tabac, de provenance étrangère, d'une valeur de 156 fr. 25. Bliville a été remis entre les mains des gendarmes.

WILLEMS

MARIAGE. — Jeudi matin, a été célébré, en l'église paroissiale, le mariage de Mlle Marguerite-Clémence Bourdon, avec M. Maurice Farmutier, lieutenant d'artillerie à Vincennes. Les témoins étaient pour la mariée: MM. Jules Dressler, rentier à Roubaix, et Ernest Dressler, lieutenant au 27e d'artillerie, à Douai, ses oncles; pour le marié: MM. Camille Leguy, commerçant à Pont-à-Mousson, et Pierre-Joseph Herbulot, lieutenant au 3e genie à Arras, ses cousins germain et ami. M. l'abbé Bonnet, curé de la paroisse, a dit la messe et bénit les jeunes mariés. Pendant la cérémonie, M. Emile Cardon, clerc paroissial, a chanté, à l'Offertoire, l'*Ave verum* de Mazurgue, et, à l'Elévation, le *Sanctus*, d'Alfred Lemiers. A la Communion, M. Albert Cardon, clerc paroissial, a chanté, le chant de la *Bénédiction nuptiale*, du Frère Maurice. M. le Curé a ensuite prononcé une allocution de circonstance. Une quête a été faite pour les pauvres.

ANNAPPES

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — La Commission chargée de la revision des listes électorales pour l'année 1904 s'est réunie à la mairie, sous la présidence de M. Lecluyse, adjoint au maire. Le premier tableau a été revisé comme suit: Additions, 55; retranchements, 23. Le chiffre total des électeurs au 31 mars 1903 (soit de 896) il ne trouve, à ce jour, augmenté de 32, ce qui le porte à 876.

CYSOING

MOUCHIN

LA FRAUDE. — Jeudi, à cinq heures du matin, au plus fort de l'orage, les préposés des douanes Desnarlle et Michel, du poste de Planard, à Mouchin, ont attaqué au « Petit Chêneau », deux individus chargés de fraude qui ont pris la fuite. Ils n'ont pu les rejoindre, mais revenus sur le lieu de l'attaque, ils ont trouvé une centaine renfermant du tabac haché belge pesant 16 kilos, qu'ils ont saisie.

BACHY

FUNERAILLES. — Mercredi, à dix heures et demie, ont eu lieu les funérailles de Mlle Leocadie Piat, sœur de M. le curé. La messe a été chantée par M. l'abbé Cattean, doyen de Templeuve, au milieu d'une grande affluence.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Le brigadier des douanes Trigot et le préposé Le Hemaff, de Roubaix, ont arrêté un ouvrier peigneur, Théophile Agache, 43 ans, demeurant à Roubaix, rue Dampierre, cité Jonville, 35, qui portait 2 kilogs de café vert, valeur 6 francs.

Le sous-brigadier Lesieur et le préposé Delcamp, du Touquet, ont arrêté un mécanicien, Charles Lemaire, 20 ans, demeurant à Lille, qui portait 20 kilogs d'allumettes, valeur 90 francs.

Le sous brigadier Dernyck et le préposé Baque, de Roubaix, ont arrêté Louis Gorbo, 23 ans, manœuvre, demeurant à Roubaix, rue Fosse aux Chênes, 72, qui portait un ballot renfermant 240 boîtes d'allumettes, valeur 108 francs.

Les préposés Gaurène et Tranet, de Roubaix, ont arrêté Emile Broutin, 52 ans, journalier demeurant à Roubaix, rue de Flandre, 4, qui était porteur de 12 kilogs d'allumettes, valeur 54 francs.

Les préposés Gossart et Verdier, de la Houzarde, ont arrêté un fileur, Henri Haeck, 17 ans, demeurant au Petit-Tournai, rangée Castel, qui portait 9 kilogs d'allumettes, valeur 40 francs 50 centimes.

NOUS RAPPELONS à nos lecteurs que notre *tarif réduit* pour cartes de visite est en vigueur comme d'habitude *jusqu'au 20 janvier*. A partir de cette date, notre organisation spéciale cesse et nous appliquons le tarif normal.

Les personnes qui ne nous ont pas encore donné leur commande et qui désirent le faire sont priées de se hâter.

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire, deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire, deuil (calligraphie)	3 »
100 cartes ivoire, deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une *jolie boîte* contenant:	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes.	1,75
Même boîte (calligraphie)	2,25
» » (gravure)	2.75
Même boîte deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4 »
» » » (gravure)	4,50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

LUMINOL *savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.*

TOURCOING

L'ENQUÊTE DES TRAMWAYS. — Nous devons ajouter un détail complémentaire aux renseignements que nous avons donnés hier sur l'enquête d'utilité publique relative à l'extension du réseau de tramway.

Nous avons dit qu'un différend existait entre les villes de Roubaix et de Tourcoing relativement à la redevance de la ligne Roubaix-Mouvaux par le Blanc-Seau.

La Commission d'enquête, d'après ce que nous avons appris, n'avait pas mandat pour trancher le différend. Elle s'est donc bornée à donner un avis favorable à l'exécution du projet, émettant en outre le vœu que le différend entre les deux villes soit tranché amiablement.

FIANÇAILLES. — On annonce le prochain mariage de Mlle Germaine Tricot, fille de M. Emile Tricot, directeur aux établissements Masurel frères, et de Mme Tricot, née Poissonnier, avec M. Henri Aerts, directeur du contentieux à Lens, fils de M. Théophile Aerts, hôtelier à Bailleul, et de Mme Aerts, née Descamps.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Vallez, vicaire à Tourcoing (Notre-Dame), est transféré à Fournies (Saint-Pierre.)

UN PUNCH D'ADIEU a été offert, jeudi soir, au café de l'*Hôtel de Ville*, par le personnel de la police à M. Henri Castelain, agent de sûreté, qui, atteint par la limite d'âge, a été admis à la retraite.

Voilà 25 ans que M. Castelain appartient au service de la sûreté, dans lequel il a toujours déployé le zèle le plus louable.

MM. Praix, Dallatre et Michaux, ont pris part à la manifestation de sympathie dont a été l'objet M. Castelain. M. le commissaire central était représenté par son secrétaire M. Campion.

DÉPART DE GENDARMES. — Jeudi soir, sont partis pour Dunkerque, cinq gendarmes de la brigade de Tourcoing, dont quatre à pied et un à cheval. Ce départ est motivé par la grève des tonneliers.

UN VOL DE PINSON. — Jeudi matin, vers dix heures, l'agent Blondel passant rue du Halot, remarquait trois hommes embusqués derrière une haie. Ils prirent la fuite à son approche. L'agent découvrit alors une cage contenant un pinson. L'agent tient le tout à la disposition du propriétaire.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de jeudi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 5.000; marée, 100 k.; endives, 150; chicons, 150 k.; pommes de terre, 300 k.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Flipo frères, un rattacheur, Henri Desrumeaux, âgé de 52 ans, est tombé en glissant sur une burette de papin et s'est blessé à l'entre-jambe. Quatre jours de repos. Docteur Carrette. — A la Brasserie Mullier, un garçon, Alfred Hembert, âgé de 28 ans, s'est blessé à une main en manœuvrant un tonneau. Dix jours de repos. Docteur Bourgois. — Un manœuvre de la maison Léger et fils, François Delesalle, âgé de 30 ans, s'est fait une entorse au pied droit en conduisant une brouette. 10 jours de repos. Docteur Leduc. — Chez MM. J. Desurmont et fils, Claire Dupont, encaisseuse, âgée de 19 ans, s'est blessée à la main avec son couteau. Quelques jours de repos. Docteur Delegrange. — A la filature Vermesch et Lefebvre, une soigneuse, Hortense Thomas, âgée de 55 ans, a été contusionnée au gros orteil du pied gauche par la chute d'un poids. Quinze jours de repos. Docteur Delegrange. — Chez MM. Lorthiois Lenret, un tapissier, Edouard Trépus, âgé de 26 ans, s'est fait une entorse au pouce droit en heurtant un métier. Quatre jours de repos. Docteur Vienne. — A la filature de fileurs de M. Geiger, Charles Dubecque, âgé de 52 ans, s'est blessé au thorax en tombant. Huit jours de repos. Docteur Beulque.

BOUSBECQUE

LES REPARTITEURS POUR 1904. — Sont nommés résidents en cette commune: MM. Léon Dalle Lorthiot, Louis Dumortier, Jean-Baptiste Roussel, Charles Castelain, Henri Delmotte, Etienne Lefebvre. — Non résidents: MM. Jean Lenret, de Tourcoing; Charles Courouble, de Roubaix; Joseph Dalle et Louis Vanandrieveld, de Wervicq.

UNE SCENE DE CABARET. — Jeudi, vers cinq heures et demie du soir, deux individus en état complet d'ivresse, entraient à l'estaminet du *Repos*, tenu par M. Panecoucke. Ils voulaient se faire servir à manger. Sur le refus de la cabaretière, ils se mirent à casser des carreaux de vitre. On réquisitionna aussitôt le garde Catry, qui leur fit prendre la fuite vers Halluin, mais ils ne purent être arrêtés.

L'ACCIDENT DU TRAVAIL. — Mercredi, vers une heure et demie de l'après-midi, une ouvrière de la papeterie, Jeanne Lécluse, 24 ans, est tombée d'un échelle en portant un panier et s'est fait une entorse au pied gauche. Huit jours de repos ont été prescrits par M. le docteur Bonenfant, de Linselles.

MARCQ-EN-BARŒUL

FAUSSE ALERTE. — Dans la matinée de jeudi, deux tentatives de vols, disait-on, avaient été commises dans la nuit précédente. La première intéressait la maison Sauvage et Perrigot, marbriers. Renseignements pris, un voisin avait simplement été réveillé par le vent et avait aperçu de sa fenêtre deux passants. Au tissage Adrien, au Pont-de-Marcq, un carreau avait été brisé par le vent!

HALLUIN

UNE TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire chez M. Jean-Baptiste Niffe, cabaretier et boulanger au hameau du Colbras. Réveillé par le bruit causé par le bris d'un carreau, M. Niffe se leva; les malfaiteurs prirent la fuite.

RONCQ

L'ESCROC, Victor Saelens, arrêté mercredi à Roncq a été transféré à Halluin dans l'après-midi de jeudi; il sera conduit à Lille, ce matin, par la gendarmerie.

QUESNOY-SUR-DEULE

FAUSSE ALARME. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers deux heures, l'agglomération de la Place était réveillée par les cris de: Au secours! Au voleur! Aussitôt les gendarmes, les douaniers et les voisins apparaissaient aux fenêtres. M. et Mme Lepers, gérants de la mercerie de MM. Schottmans et C°, croyant que des voleurs se trouvaient dans leur maison, appelaient à l'aide, de la fenêtre de leur chambre à coucher. Muni d'une échelle, M. Gauguet, maréchal des logis de gendarmerie, suivi des gendarmes de la brigade et des douaniers, pénétra dans la maison en passant par la fenêtre du premier étage. Des voleurs, pas de traces! Un plafond d'une chambre s'était effondré et, en tombant, avait fait croire à la présence de cambrioleurs.

COMINES

LES FUNÉRAILLES de M. Henri Liénard, représentant de la maison Vandewynckèle père et fils, mutualité du Ministère du Commerce, président de la chorale *La Concorde*, directeur de la Caisse d'Epargne, secrétaire trésorier de la société de secours mutuels, ont eu lieu jeudi matin, à neuf heures et demie, en l'église paroissiale, devant une assistance extraordinairement nombreuse. Plusieurs sociétés de la ville et des délégations venues des villes voisines, avaient pris place dans le cortège funèbre; une section de pompiers, sous le commandement de M. le lieutenant Leynaert, rendait les honneurs militaires. La Philharmonique a joué plusieurs marches funèbres pendant le convoi. Quant à la société chorale *La Concorde*, dont le défunt était président, elle marchait, entourant son drapeau cravaté de deuil, immédiatement derrière le cercueil. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Henri Lecluse et Desiré Delporte, mobiles de 1870, Séraphin Lecluse, vice-président de *La Concorde*, Charles-Louis Leclercq, membre de la Commission de la société de secours mutuels; Charles Behaghe, président de la société de gymnastique, Charles Ducarin, capitaine des Pompiers, et Pardoen, de la maison Vandewinckèle.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Leynaert, qui a également donné l'absoute. La messe de *Requiem* a été chantée par la chorale *La Concorde*.

Au cimetière deux discours ont été prononcés. M. Tousard, chef de *La Concorde* a fait l'éloge du défunt et a adressé un adieu ému au président dévoué de la chorale. M. Duvelar, remplaçant M. D. Ducarin empêché, a parlé ensuite au nom de la Philharmonique.

MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Promotion du 1er janvier 1904. — Algoet Gustave, à Roubaix. — Bacro Alfred, à Lannoy. — Béghin Charles, à Lannoy. Bonte Jules, à Mouvaux. — Boursier Valentin, à Hellemmes. — Calonne Alfred, à Hem. — Caron Victor, à Tourcoing. — Cornard Louis, à Halluin. — Cornil Cornil, à Roubaix. — Debouvere Félix, à Roubaix. — Decottignies Alphonse, à Leers. — Decourcelle, née Lepoutre Maria, à Wattrelos. — Decourseille Théophonse, à Lys-lez-Lannoy. — Defloé Louis, à Cysoing. — Delemasure Jules à Roubaix. — Deleplanque Aide, à Tourcoing. — Deléporte Denis, à Lannoy. — Deléporte Louis, à Lannoy. — Derrumaux Jean-Baptiste, à Leers. — Desbonnets Jules, à Hem. — Desbonnets Louis, à Hem. — Desplanque Achille, à Hem. — Desplanque Jean, à Lannoy. — Vve Desrumaux Elise, à Mouvaux. — Dhellem Pierre, à Hellemmes. — Ducoulombier Gustave, à Tourcoing. — Dupont Pierre, à Roubaix. — Echevin Anatole, à Hem. — Gadenne Paul, à Tourcoing. — Gras Emile, à Croix. — Houzet Louis, à Wasquehal. — Huyghe Henri, à Roubaix. — Jardez Henri, à Roubaix. — Lainé Alphonse, à Roubaix. — Leclercq Modeste, à Roubaix. — Lecru Charles, à Neuville-en-Ferrain. — Lefebvre Charles, à Lannoy. — Legrand André, à Hem. — Lemers Edouard, à Tourcoing. — Leroy Philibert à Hellemmes. — Lesimple Henri, à Lannoy. — Libert Auguste, à Tourcoing. — Liétar Jules, à Tourcoing. — Leide Henri, à Tourcoing. — Malfait Jules à Roubaix. — Meurisse Simon, à Lannoy. — Nutte Henri, à Roubaix. — Parez Charles, à Tourcoing. — Piat Auguste, à Wattrelos. — Pro Maria, à Tourcoing. — Rouillart Emile à Roubaix. — Sera César, à Lannoy. — Six Arcade, à Linselles. — Splète Jean-Baptiste, à Halluin. — Thieffry Gustave, à Hellemmes. — Vincent Alfred, à Roubaix. — Voreux Henri, à Tourcoing.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY. — Jeudi soir, vers cinq heures et demie, un grave accident de tramway s'est produit, quai de la Basse-Deûle, en face du poste de police du 2e arrondissement. Quatre personnes ont été sérieusement blessées et le bruit, heureusement faux, a couru quelque temps en ville qu'il y avait des morts. Le car O était au repos en face du commissariat, attendant le passage du car électrique J qui arrivait de la porte de Gand. Le car J, au lieu de suivre sa voie normale, s'engagea, par suite d'une erreur d'aiguillage, sur la voie ou stationnait le car O. Le wattman ne put arrêter la voiture entraînée par la descente assez rapide. L'avant du car J renversa les deux chevaux du car O et fit sauter le tablier d'avant du car.

Une vingtaine de personnes qui se trouvaient dans les deux voitures furent violemment projetées les uns sur les autres. L'agent Thibaut qui se trouvait à l'avant du car O fut renversé et blessé à la cheville droite par une barre arrachée par le choc. Mme Vve Piévet, née Adeline Demez, 70 ans, demeurant rue du Chêne-Houpline, à Tourcoing, a été projetée du car électrique sur le sol et a reçu des contusions à la jambe droite. Un portefaix, Laurent Victor, 66 ans, rue de Poids, 19, a été renversé et est tombé de la plateforme arrière du car O. Il porte à la figure et au nez de nombreuses contusions, il se plaint en outre de douleurs dans les reins. Un domestique, Alexandre Groux, 48 ans, rue Faidherbe, à La Madeleine, qui se trouvait sur le devant du car électrique a été retrouvé sous les chevaux. On a relevé sur lui des contusions à la tête et aux deux genoux. Les agents du poste du 2e arrondissement se sont empressés de porter secours aux blessés qu'ils transportèrent au commissariat de police où M. le docteur Masson, de Marcq-en-Barœul, médecin de la Compagnie des tramways, leur a donné des soins et leur a fait un premier pansement. Aucun des blessés n'était dans un état nécessitant son transfert dans un hôpital. A sept heures, la circulation était complètement rétablie. Les chevaux du car O se sont relevés sans graves contusions. Le car tamponné a été évacué sur le dépôt.

LES CAMBRIOLEURS DE LA RUE PRINCESSE. — Nous avons annoncé que M. le juge d'instruction Flory, du Parquet de la Seine, venait de découvrir les auteurs du cambriolage commis, le 13 juin 1903, chez M. Denis du Péage, rue Princesse, à Lille.

De l'enquête ouverte, il résulte que Jean Cornille, qui a été condamné, pour les mêmes faits, par la Cour d'assises, ne serait, pourtant, pas moins coupable. C'est une affaire très difficile à débrouiller et qui donnera du fil à retordre à M. Davaine, juge d'instruction.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LILLE. — Dimanche 17 janvier 1904, à neuf heures et demie, au Cercle militaire, conférence sur la « cavalerie ».

HELLEMMES

L'ETRANGE AVENTURE D'HELLEMMES. — L'émotion causée à Lille et dans la région par cette étrange affaire n'est pas près de se calmer. Le malheureux Houtre, qui a été interné pendant cinq jours parmi les fous n'est pas encore remis de son émotion. « J'ai fait la bêtise de me marier trois fois, dit-il d'un ton un peu amer, et c'est sans doute pour cela que l'on m'a pris pour un fou. »

M. Houtre relate les fréquentes scènes de ménage que soulevait toujours sa dernière femme depuis qu'ils avaient repris l'épicerie-buvete située à l'angle de la rue de l'Avenir et de la rue Victor-Hugo.

Voici la copie exacte du certificat du docteur Huart qui servit à faire interner le malheureux:

« Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le sieur Henri Houtre est atteint de troubles mentaux qui le rendent dangereux pour son voisinage; il y a lieu de le faire entrer d'urgence à l'hôpital de Lille.

» Hollemmes, le 7 janvier 1904.

» Docteur HUART. »

Suit la signature du maire, avec le cachet de la mairie d'Hellemmes. Ce certificat était écrasant.

Houtre est persuadé qu'il s'agit d'une vengeance de sa femme, mais cette Mme Houtre, en s'enfuyant de chez elle mardi, avait déjà vendu son fonds de commerce à une dame Dupont, demeurant 37, rue de l'Avenir, et Houtre, à sa sortie de cellule, trouva Mme Dupont installée en maîtresse dans l'épicerie.

LA CULTURE DU LIN EN FRANCE

La Société des agriculteurs du Nord a constaté que la culture du lin en France, qui occupait 117,000 hectares en 1860 et n'en occupait plus que 64,150 en 1880, est tombée à 21,260 hectares en 1900, et cela malgré les primes.

Cette diminution du travail agricole a favorisé la désertion des campagnes, au profit des villes; aussi la Société des agriculteurs, désireuse de combattre cette émigration et de rendre à l'agriculture la culture du lin, vient de demander à la Commission de la Chambre d'établir un droit uniforme de 10 fr. aux 100 kilos sur les lins bruts, sur le jute, le coton et la laine. Ce droit uniforme serait remboursé à la sortie des marchandises fabriquées sans qu'aucune contestation puisse être élevée.

Ce système aurait pour conséquences d'augmenter l'assolement du territoire français, de diminuer les causes des grèves, de rétablir en partie notre état social et d'empêcher l'émigration des ouvriers de la campagne.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Paroisse du T.-S. Rédempteur.* — C'est aujourd'hui jeudi que commence la grande neuvaine à Saint-Hilaire, spécialement invoqué pour les affections rhumatismales. Tous les jours après la messe de 8 heures célébrée en l'honneur du saint, vénération des reliques et imposition des évangiles. Dimanche prochain à 4 h. vêpres solennelles et procession traditionnelle des reliques de Saint-Hilaire. Le panégyrique du saint sera donné par M. l'abbé Montaigne, vicaire de la paroisse. La chorale *Saint-Alexandre*, renforçant la maîtrise, donnera des psaumes en faux-bourdons et plusieurs motets de circonstance. La philharmonie *La Fraternité* s'y fera entendre et l'*Intrépide* en uniforme, se joindra aux nombreux groupes de la procession.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESPLECHIN-VANWEYNSBERGHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Casimir-Désiré DESPLECHIN, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1904, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 15 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 35.

Les amis et connaissances de la famille BERTHE-THIEBAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Maurice-Jean-Ghislain BERTHE, décédé à Croix, le 15 janvier 1904, dans sa 13e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 16 dudit mois, à neuf heures et demie en l'église St-Pierre. Les Vigiles seront chantées le vendredi 15 courant, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, 39, rue Charles-Quint, à Croix, à neuf heures.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléph. 627. (Fondée en 1870.) 3956

NECROLOGIE

Mardi, à dix heures du matin, ont eu lieu, en la chapelle de l'hôpital Saint-Louis, à Boulogne-sur-Mer, les obsèques de la Sœur Saint-Aubert, née Elisa Deltour, décédée dans la 68e année de son âge et la 48e année de sa profession religieuse.

— Mercredi, à Dimont, au milieu d'une nombreuse assistance, ont eu lieu les funérailles de M. Vital Bartez, président du conseil de fabrique, décédé dans sa quatre-vingt-neuvième année.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Jeunesse Républicaine anti-collectiviste.* — Réunion générale ce soir, chez M. Mondet, rue du Moulin.

— *Les Rigolos* (Orphéon). — Réunion générale samedi, 16, à huit heures et demie.

— *Trompettes Roubaisiens.* — Répétition générale demain samedi, à neuf heures.

Croix. — *Patronage Léon XIII.* — Tous les membres de la section Saint-Louis-de-Gonzague et de la section militaire *Les Alpins* (pupilles et adultes), sont instamment priés d'assister aux funérailles de Maurice Berthe, pupille de la section militaire, qui auront lieu le samedi 16 janvier, à neuf heures et demie, en l'église St-Pierre, à Croix. Réunion au Patronage, à neuf heures. Tenue obligatoire pour les pupilles et les *Alpins*.

— *Les Trouvères* (Orphéon). — Réunion demain samedi, à huit heures et demie.

— *La Renaissance.* — Les répétitions reprendront dimanche prochain, 17 janvier, à onze heures précises.

Tourcoing. — *Anciens élèves de l'Institut Colbert.* — Samedi 23 janvier, le bal de famille de l'Association sera donné dans la salle de la *Nouvelle Union Tourquennoise*, rue de Tournai. A cette occasion, les anciens élèves sont priés de se rendre, dimanche 17, à onze heures précises, à l'Ecole, pour retirer leurs cartes d'invitation. Au cours de la réunion, il sera procédé au renouvellement de la Commission. Les sociétaires (membres actifs ou honoraires) absents lors de la présentation du reçu de leurs cotisations sont priés de faire le nécessaire au plus tôt, s'ils désirent assister à la fête de famille du 23 courant.

— *Les conscrits du Canton-Est de Tourcoing* sont priés de se réunir dimanche, 17 janvier, chez M. Joseph Desrumeaux, rue de Bondues, à quatre heures ou soir.

— *La Cœcilia.* — Réunion au siège de la société, chez M. Henri Desreumaux, (estaminet Marcel), rue du Moulin, 89, ce soir, vendredi, à huit heures et demie.

— *Les Trompettes Réunis* (Fanfare). — Les répétitions seront reprises à partir de demain samedi, 16 courant. M. Bodin fils, directeur, compte sur la présence de tous les sociétaires pour l'étude d'un nouveau programme pour le prochain grand concert.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 14 janvier 1904

Présidence de M. Sée, vice-président.

EMPLOYÉ INFIDÈLE. — Hippolyte Malfait, voyageur de commerce à Mouvaux, travaille depuis 13 ans pour le compte de M. Jules Ségard, fabricant de chicorée, rue de l'Entrepôt, à Marcq-en-Barœul. Il était chargé de visiter la clientèle et d'opérer les recettes. Il y a déjà plus d'un an son patron constata des détournements importants: la famille remboursa de suite un millier de francs et, pour la suite, M. Ségard s'en remboursait petit à petit sur les appointements de son employé. Mais Malfait ne s'arrêta pas: au mois de novembre dernier, il avait détourné à nouveau une somme de 2,737 fr. 20 centimes. Cette fois, il fut renvoyé, et une plainte ayant été déposée, il comparaît sur les bancs du Tribunal correctionnel sous prévention d'abus de confiance.

Me Cléty, avocat, se constitue partie civile au nom de M. Ségard, qui demande la restitution des sommes détournées. Malfait reconnaît le délit, mais s'excuse sur ses besoins de famille et la nécessité où il était de dépenser en visitant les clients. Après plaidoirie de Me Werquin et tenant compte des bons renseignements fournis sur le compte du prévenu, le Tribunal condamne Hippolyte Malfait à un an et un jour de prison, avec application de la loi Bérenger; il le condamne en outre à payer à son patron la somme de 2,737 fr. 20, avec fixation de la contrainte par corps au minimum, c'est-à-dire à un an.

UNE VENGEANCE. — Clovis Lesage, 27 ans, journalier à Roubaix, rue des Longues-Haies, et Henri Lesage, 20 ans, manœuvre de maçon, rue Bayard, sont de dangereux repris de justice: le premier a déjà encouru onze condamnations, le second huit. Cette fois, ils sont inculpés de bris de clôture. Le mardi 6 décembre, dans l'après-midi, ils se rendaient chez Mme Clara Pollet, cabaretière, rue de la Chapelle-Carrette, où ils burent force chopes qu'ils refusèrent de payer; comme on voulait les obliger à solder leurs comptes, ils partirent en menaçant. Et en effet, dans la nuit, ils revinrent briser les carreaux de l'estaminet. A chacun d'eux, le Tribunal inflige par défaut vingt jours de prison.

BIZARRE HISTOIRE. — Henri Vannèque, 53 ans, colporteur à Tourcoing, cultive un peu trop la dive bouteille; et deux fois dans le courant de l'année dernière, le juge de paix lui a donné les premiers avertissements, sans succès. Le 12 et le 16 décembre, dans la rue Nationale, à Tourcoing, les agents l'ont rencontré complètement pochard et lui ont dressé procès-verbal. A l'audience, il explique très longuement les causes de sa soi-disant ivresse. « Mon Président, je suis un combattant de 1870 et puis j'ai une fois été attaqué par des grévistes... et voilà pourquoi je suis sorti du cabaret sans être saoûl, et je ne sais pas comment j'étais quand on m'a arrêté. Je n'y comprends plus rien! » Le Tribunal y comprend assez pour lui infliger trois jours de prison.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE. — Une loi déjà ancienne, la loi Roussel, oblige les personnes qui reçoivent en pension des nourrissons, à les déclarer à la mairie dans les trois jours, ceci pour assurer la visite du médecin inspecteur qui veillera à ce que les bébés reçoivent tous les soins désirables. Mme Maria Gulper, femme Depammelaere, 68 ans, ménagère à Wattrelos, a omis de faire cette déclaration pour ses deux nourrissons: 16 fr. d'amende.

VOLS AU COMPTOIR. — J.-B. Hornaert, 16 ans, sans profession et sans domicile fixes, a commis une série de vols au comptoir, dans les cabarets de Wervicq-Sud et de Comines; ceci pour ainsi notamment qu'il a dérobé 75 centimes chez Mme Marie Delbarre, femme Hornet, cabaretière à l'Ermitage (Wervicq) et 1 fr. 25 chez Mme Virginie Dumont, femme Samayn, cabaretière, à Wervicq-Sud. Hornaert s'entend infliger quinze jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Raphaël Duflot, 31 ans, employé de commerce, vol d'une montre et d'une chaîne chez Mme Laure Delval, femme Morand, à Wambrechies, six jours de prison. — Alphonse Gillard, 39 ans, mineur, vagabondage, trois jours avec sursis. — Théophile Agache, 43 ans, peigneur à Roubaix, rue Dompierre, cité Jonville, fraude de 10 kil. de café, près du pont du canal de Roubaix, le 10 janvier, vers sept heures du soir, quarante-huit jours de prison et 500 francs d'amende. — Louis Leman, 29 ans, journalier à Roubaix, fort du Hutin, fraude de 14 kil. 500 d'allumettes belges, valeur 64 fr. 80, dans la rue Négrier, à Wattrelos, le 11 janvier, vers cinq heures un quart du soir, six jours et 500 francs. — Six jours de prison par défaut à Carlos Ghesquière, 46 ans, rattacheur à Roubaix, rue des Longues-Haies, pour ivresse en récidive correctionnelle, le 20 décembre, dans la rue de Blanchemaille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du 14 janvier 1904

Président: M. DE RENTY, juge de paix. — Ministère public: M. PRUD'HOMME, commissaire de police.

LA LOI SUR LE TRAVAIL. — MM. Paul Dhallun et A. Bayart, poursuivis pour inobservation de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail de nuit des jeunes gens âgés de moins de 18 ans, et pour infraction à un décret du 13 mai 1893 sur le travail que peuvent exécuter les ouvriers mineurs, sont condamnés à cinq amendes de 5 francs.

LES VIOLENCES. — Trois journées de travail à Dewoedt Achille; une journée à B.... P. — Deureux Edouard, un jour de prison. — Crucifix Emile et Ghislinck Julien, deux voisins qui ne peuvent se souffrir, sont condamnés à trois journées de travail. Crucifix, poursuivi en plus pour tapage injurieux et nocturne, est condamné à deux amendes de 3 francs.

AFFAIRES DIVERSES. — 1 fr. d'amende à M. Deffrennes Carlos, pour infraction à un règlement de voirie. — 1 franc à Patté Pierre, Debe Edmond, V... L., Delie Bruno; 2 fr. à Harinckouk Charles, Hoste Léopold et Delforge Jules, pour avoir attelé leurs chiens sans les munir d